



**MAIRIE DE
SAINT-CAPRAIS**
03190 – ALLIER



Saint-Caprais, samedi 7 février 2026

04 70 06 82 75
www.saintcaprais03.fr
mairie-st-caprais@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°1/ 2026

**Le Conseil Municipal s'est tenu le Vendredi 6 février à 18h
Salle du Conseil**

PV séance précédente adopté à l'unanimité

L'ordre du jour était le suivant :

Délibérations :

1. Approbation du compte financier unique (CFU) – 2025
2. Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026
3. Attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs
4. Taux d'imposition 2026
5. Budget primitif 2026
6. Travaux 2026 modification
7. Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes

Questions Diverses et portés à connaissance.

Présents : Denis CHAMBON, Marie-Line CLAME, Fabien GRANIER, Colette LECOQ, Bernard MOLLO, Bernard de NICOLAY.

Absent excusé : 0

Absent : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Colette LECOQ.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétences. Néant.

Délibérations :

D 2026-01-01 Approbation du compte financier unique (CFU) – 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence Maire Monsieur Bernard MOLLO qui se retire pour le vote
remplacé alors par Madame Colette LECOQ,

Investissement

Dépenses	Prévu :	36 699,09
	Réalisé :	36 236,59
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	36 699,09
	Réalisé :	31 941,38
	Reste à réaliser :	3 523,83

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	144 196,30
	Réalisé :	93 725,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	144 196,30
	Réalisé :	143 910,90
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 295,21
Fonctionnement :	50 185,86
Résultat global :	45 890,65

CFU adopté à l'unanimité sous la présidence du doyen d'âge (Mme LECOQ) car le Maire, conformément à la loi, ne peut assister à ce vote.

D 2026-01-02 Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

Le conseil a validé à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 au budget 2026 comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Bernard MOLLO,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	12 281,56
- un excédent reporté de :	37 904,30
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	50 185,86
- un déficit d'investissement de :	4 295,21
- un excédent des restes à réaliser de :	3 523,83
Soit un besoin de financement de :	771,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	50 185,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	771,38
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	49 414,48
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 295,21

D 2026-01-03 Attribution de subventions et participations à des organismes extérieurs

Monsieur le Maire donne lecture, pour information, de la liste des subventions que la commune avait attribuées aux associations au cours de l'exercice 2025.

Il demande au conseil municipal de définir les subventions qu'il souhaite allouer pour l'année 2026.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, (6 voix pour) :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Total : 365 € alloués aux associations :

- 120 € pour l'Amicale Donneurs de Sang
- 120 € pour l'Amicale Sapeurs-Pompiers
- 15 € pour l'Association des Pays de Tronçais
- 60 € pour l'Association AUT Cyclisme pour la Boucle de Tronçais
- 50 € pour l'Association des parents d'élèves du RPI « Les petits futaie »

D 2026-01-04 Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 32.86 %
- Taxe foncière sur non bâti : 36.91 %
- Taxe d'habitation (secondaire) : 21.39 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (6 voix pour) décide de reconduire ces taux pour 2026.

D 2026-01-05 Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré et voté unanimement, le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 49 414,48	(D001) 4 295,21	(R001) 0,00 (R1068) 771,38
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	3 523,83
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	49 414,48 <i>49 414,48</i>	4 295,21	4 295,21
2026	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	147 793,96 <i>47 355,96</i>	100 438,00	8 803,58 <i>2 058,52</i>	6 745,06
	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	147 793,96	149 852,48 <i>2 058,52</i>	13 098,79 <i>2 058,52</i>	11 040,27
	Opérations d'ordre de section à section (f)	2 058,52	0,00	0,00	2 058,52
2026	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00 <i>2 058,52</i>	0,00	0,00	0,00 <i>2 058,52</i>
	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	149 852,48	149 852,48	13 098,79	13 098,79
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

D 2026-01-06 Travaux 2026 modification (AR la D 2025-05-03)

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis reçus pour les travaux prévus pour 2026. La Commune demande les subventions au Conseil Départemental (solidarité), à l'Etat DETR et à la Communauté de Communes : Fond de concours, le solde reste à la charge de la Commune.

OPERATION 2026				
DEVIS	ENTREPRISE	HT	TVA	TTC
1 MISE EN SECURITE Salle Polyvalente	THAYSE B	6 570,00 €	0,00 €	6 570,00 €
2 MISE EN SECURITE GRANGE	METALUC	1 380,41 €	276,08 €	1656,49
3 MISE NORMES VMC Salle Polyvalente	M DUMONT	480,91 €	96,18 €	577,09
TOTAL		8 431,32 €	372,26 €	8 803,58 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
ORGANISMES / ORIGINE	Montant Retenu HT	TAUX		MONTANTS
DEPARTEMENT ALLIER SOLIDARITE	8 431,32 €	40% du HT TOTAL		3 372,53 €
ETAT DETR	8 431,32 €	25% du HT		2 107,83 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	8 431,32 €	15% du HT		1 264,70 €
TOTAL SUBVENTIONS		80%	du HT TOTAL	6 745,06 €
COMMUNE FONDS PROPRES		20%	du HT TOTAL	1 686,26 €
TOTAL OPERATION HT		100%	du HT TOTAL	8 431,32 €
OPERATION 2026				
20%HT COMMUNE + AVANCE TVA			372,26 €	
FCTVA RECUPEREE N+2 16,404%			305,33 €	
RESTE A CHARGE FINAL POUR LA COMMUNE			1 753,19 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement présenté :

-L'opération 2026 pour un montant de **8 431,32 €HT**,

- CERTIFIE l'inscription de ces dépenses au budget 2026 section Investissement,

- DEMANDE le soutien financier de l'Etat, du Département et de la Communauté de communes,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h00.

Vous pouvez retrouver ce PV sur le site internet de la mairie : www.saintcaprais03.fr

Le secrétaire de séance,



Colette LECOQ

Le Maire,



Bernard MOLLO

The stamp is circular with the text "MAIRIE SAINT-CAPRAIS" around the top edge and "03 (Allier)" around the bottom edge. In the center, it says "REPUBLIQUE FRANÇAISE".

